

## Piloter sa micro entreprise

### Assimiler les informations utiles pour s'installer sous le régime fiscal de la micro entreprise

#### Objectifs de la formation :

Être en capacité d'identifier les aspects réglementaires et déclaratifs de la micro entreprise afin d'évaluer le bien-fondé de ce régime fiscal par rapport à son projet.

#### Objectifs pédagogiques :

- Découvrir le régime fiscal de la micro entreprise
- Prévoir ses obligations administratives
- Lister les obligations comptables, sociales et fiscales
- Identifier les besoins en prévoyance et retraite

#### Prérequis :

Être immatriculé sous le régime du micro-entrepreneur

#### Durée et horaires :

1 journée soit 7h soit de 9h00-12h30 / 13h30-17h00

#### Moyens pédagogiques et méthodes utilisées :

Suivi et évaluation : Méthode active et participative  
Énoncés théoriques - Exercices d'application - Le stagiaire est évalué en début et en fin de formation.

#### Public :

Professionnels Libéraux et leurs salariés

#### Contenu de la formation :

*Matin : 9h00 – 13h00*

I – Présentation et création de la micro entreprise

- Définitions
  - Profession libérale
  - Structure juridique
  - Régime fiscal
- Création de l'entreprise en micro
  - L'immatriculation auprès de l'INPI
  - Les aides à la création

II- Les obligations administratives

- Le local professionnel
- Les assurances professionnelles
- Le compte bancaire dédié

- La médiation à la consommation
- Le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- L'affichage des prix
- Mentions obligatoires : devis, lettre de mission, facture

*Après-midi : 14h00 – 17h00*

### III- Les obligations comptables, sociales et fiscales

- Obligations comptables
  - Tenue comptable
  - Le rôle des associations de gestion agréées
- Obligations sociales
  - Déclaration du chiffre d'affaires
  - Calcul et paiement des cotisations sociales
  - L'accompagnement des services de l'URSSAF
- Obligations fiscales
  - La Tva
  - La CFE
  - L'impôt sur le revenu
    - L'abattement forfaitaire
    - Le versement libératoire de l'IR

### IV – Régime social de base et facultatif : prévoyance et retraite

- Régime de base
  - Les interlocuteurs
  - Les droits
  - Les cotisations
- Régime facultatif

### V – Gestion de la micro entreprise

- Le plan de financement
- Le budget d'exploitation
- Le budget de trésorerie

Conclusion

Point d'actualités & jurisprudence du régime micro

1. Être en EI d'un point de vue juridique
  - a. EI
  - b. Notions de responsabilité / assurance
  - c. Les autres risques
    - i. RGPD
    - ii. Médiateur de la conso
  
2. Être sous le régime micro-fiscal d'un point de vue comptable
  - a. L'obligation du livre journal de recettes
  - b. La réalisation de devis jusqu'à la facturation
  - c. Le seuil de CA
  - d. Le seuil de la TVA
  - e. La déclaration 2042
    - i. L'abattement forfaitaire
    - ii. Le versement libératoire de l'IR
  - f. La CFE

3. Être sous le régime micro-social d'un point de vue de la protection sociale
  - a. Les interlocuteurs
  - b. Les droits
  - c. Les cotisations
4. Être tout simplement entrepreneur donc :
  - a. Savoir gérer, anticiper, contrôler = rôle d'un budget / plan d'actions
  - b. Savoir commercialiser son offre de services = rôle du démarchage
5. Conclusion :
  - a. Point d'actualités & jurisprudence du régime micro
  - b. Le vrai du faux du régime micro

#### Modalités d'évaluation :

Questionnaire en fin de formation sur les différents thèmes du contenu de la formation pour mesurer les savoirs et savoirs faire acquis des apprenants.

#### Intervenant :

Céline Léauté, formatrice

#### Modalités et délais d'accès :

La pré-inscription se réalise sur notre site web.

L'inscription est validée à réception des pièces complémentaires demandées.

Un e-mail est envoyé afin de confirmer la formation accompagnée du livret d'accueil apprenant, les CGV et le règlement intérieur (disponibles en téléchargement sur notre site web)

#### Tarifs

L'ORIFF-PL s'occupe de la demande de prise en charge auprès du FIF-PL. Vous devez seulement suivre la procédure d'inscription.

**2 jours** par année civile, pris en charge par le FIF-PL, si le code APE de votre activité relève de ce fonds de formation.

#### Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez vous renseigner sur les conditions d'accès à notre formation auprès du référent handicap, Madame Kristel Malléjac.

#### Contact

Pôle Formation de l'ORIFF-PL  
285, rue Alfred Nobel  
34000-MONTPELLIER  
04.67.69.75.14  
[formation@oriffplr.com](mailto:formation@oriffplr.com)

*Version-V1 - mise à jour Octobre 2022*

